



## APPEL À PROJETS VACANCES<sup>1</sup> 2017

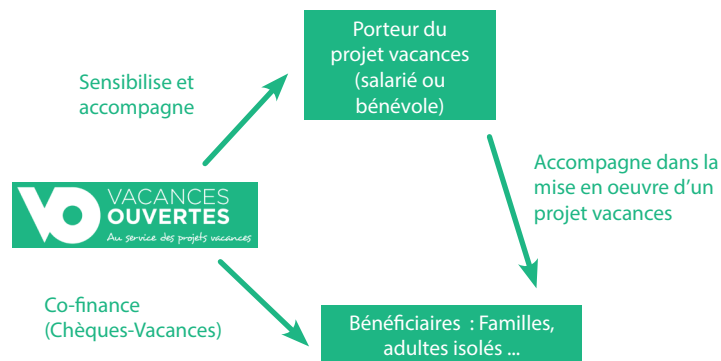
Vacances Ouvertes, avec le concours de l'Agence Nationale pour les Chèques  
Vacances, vous présente  
**L'APPEL À PROJETS VACANCES 2017**

Notice explicative à télécharger et inscription à effectuer sur internet  
à l'adresse suivante : [www.vacances-ouvertes.asso.fr](http://www.vacances-ouvertes.asso.fr)

Le fonctionnement de l'appel à projets et les projets soutenus .....	p.2
Une aide méthodologique et financière .....	p.3
La marche à suivre .....	p.5
La trame de présentation du projet vacances .....	p.6
La charte d'instruction .....	p.7
La convention d'engagement .....	p.8
Bulletin d'adhésion à Vacances Ouvertes .....	p.9
Chiffres clés et contacts .....	p.10

<sup>1</sup> Auparavant intitulé APF (Appel à projets familles et personnes isolées) et APEX (Appel à projets expérimental)

# LE FONCTIONNEMENT DE L'APPEL À PROJETS



## QUELS PROJETS SONT SOUTENUS ?

### LA PHILOSOPHIE SOUHAITÉE

L'objectif de l'action portée par Vacances Ouvertes ne se limite pas à l'accès aux vacances mais offre un support aux structures locales permettant aux personnes de rebondir, voire de s'émanciper.

Pour cela, les projets vacances doivent :

- Respecter le choix des personnes dans leur souhait de vacances (formule, destination)
- Impliquer les personnes dans le montage et le financement de leur projet. L'objectif est la qualification, l'entraide, l'échange de savoir-faire, la valorisation des compétences
- Créer une dynamique de projet plutôt qu'une mise à disposition de formules toutes faites
- Avoir des coûts qui permettent une certaine reproductibilité et n'induisent pas des aides extérieures trop importantes
- Permettre à chacun de vivre le temps des vacances comme un temps pour soi, de détente, de plaisir et d'échanges

### LES CRITÈRES TECHNIQUES

- Peuvent être soutenus, les projets de départ en vacances, collectifs ou individuels, accompagnés ou non (sur site) :
- Prévoyant des départs d'**au moins 4 nuits et de 14 nuits maximum** en France et autres pays de l'Union Européenne à toute période de l'année
- Ayant un **coût maximum de 70 euros** par jour et par personne (transport, alimentation, hébergement, loisirs et assurances)
- Prévoyant **plusieurs sources de financement**, dont une **participation financière directe** significative des futurs vacanciers. **Vacances Ouvertes ne peut être le financeur principal**

Pour tout projet ne rentrant pas dans ces critères (exemple : un départ plus court en raison de la fragilité des personnes) mais pour laquelle une aide paraît nécessaire, n'hésitez pas à nous contacter.

# UNE AIDE MÉTHODOLOGIQUE AU MONTAGE DE PROJET

## De l'appui conseil et une instruction téléphonique :

Vacances Ouvertes est à la disposition des structures pour :

- Une sensibilisation aux enjeux du projet vacances
- Une recherche partagée de solutions pour concevoir, animer et évaluer les projets
- Une mise en réseau.

Une instruction téléphonique sera réalisée. Cet échange portera sur l'histoire de votre projet, ses finalités et objectifs, sa mise en œuvre et son budget.

Cette instruction sera réalisée avant l'attribution de chèques vacances.

Le cadre de cette instruction s'inscrit dans les valeurs et engagements réciproques portés par la charte la concernant. Vous la trouverez en page 7 de ce document.

## Des échanges de pratiques généralistes et thématiques gratuits

### POURQUOI CES ECHANGES DE PRATIQUES ?

- Partager son expérience et ses analyses
- Explorer collectivement des pistes de réflexion et d'action à partir de ses questionnements
- S'initier à la méthodologie de projet de vacances en fonction des attentes des participants

### POUR QUI ?

Tous les porteurs de projets de vacances, salariés ou bénévoles.

### COMMENT ?

Des échanges de pratiques généralistes et/ou thématiques se tiennent sur une journée voire deux, dans différentes régions.

Ces échanges de pratiques sont ouverts à toutes les structures qui souhaitent y participer.

Les participants peuvent choisir leurs échanges de pratiques parmi ceux proposés lors de l'inscription. Au regard de l'investissement nécessaire à leur organisation, merci de prévenir Vacances Ouvertes dès que possible si une modification est intervenue depuis votre inscription aux ateliers (changement de date, désistement, empêchement, personne supplémentaire).

# UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS VACANCES

L'aide financière apportée par Vacances Ouvertes est versée en Chèques-Vacances, grâce au partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Il s'agit d'Aides aux Projets Vacances (APV).

Les projets reçus seront étudiés en fonction du respect des critères énoncés (philosophiques et techniques) et soutenus en fonction de l'enveloppe financière disponible.

## LES CRITÈRES

**Ces projets concernent des personnes qui ne partent pas en vacances et qui ne partiraient pas sans une aide.**

Les personnes doivent avoir un niveau de ressources inférieur aux plafonds indiqués par l'ANCV. Ils sont basés soit sur le Quotient Familial (communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole), soit sur le revenu fiscal de référence (RFR).

**Le Quotient Familial des personnes doit être : inférieur ou égal à 900 €**

Le Revenu Fiscal de Référence est mentionné sur la dernière ligne (après les abattements) de l'avis fiscal d'imposition 2016 (et sur les revenus 2015). Ce RFR est à mettre en lien avec le nombre de parts fiscales, et doit être inférieur aux sommes précisées dans le tableau ci-dessous pour pouvoir bénéficier des APV.

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Revenu fiscal de référence (RFR) / Nombre de parts / Public concerné

Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence	
	Tout public	Équivalence avec le QF < à 900 €
1 PF	19 440 €	
1,5 PF	24 300 €	
2 PF	29 160 €	
2,5 PF	34 020 €	
3 PF	38 880 €	
3,5 PF	43 740 €	
4 PF	48 600 €	
4,5 PF	53 460 €	
5 PF	58 320 €	
1/2 part supp.	4 860 €	

Chaque bénéficiaire peut se voir attribuer une aide aux projets vacances dans la limite d'**une aide par an**. Une structure peut ainsi déposer plusieurs projets : un projet de départs individuel et un collectif ou un été et un hiver **mais ne concernant pas les mêmes personnes**.

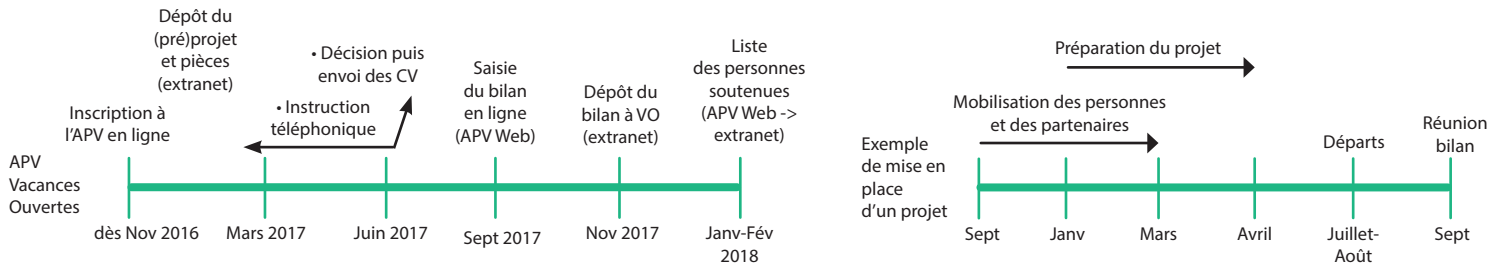
Les APV sont attribuées uniquement pour les **bénéficiaires** (et non pour les accompagnateurs), sur les postes de dépenses liés au séjour (et non aux frais de personnel ou de fonctionnement).

Un document justificatif (CAF, MSA, Trésor Public, etc) sera à produire en cas de contrôle de l'ANCV et est donc à **conserver pendant 3 ans** par les structures dont le projet a été financé. Il n'est pas à transmettre à Vacances Ouvertes.

Pour toute autre situation ne rentrant pas dans ces critères mais pour laquelle une aide paraît nécessaire, n'hésitez pas à nous contacter car d'autres critères et justificatifs peuvent être pris en compte (surendettement...).

Attention : chaque futur vacancier ne peut cumuler des APV provenant de plusieurs têtes de réseau ANCV. De plus, il n'est pas possible d'affecter des Aides aux Projets Vacances à des départs utilisant un hébergement Bourse Solidarité Vacances (BSV) ou Séniors en Vacances, ou autres dispositifs déployés par l'ANCV.

# LA MARCHE À SUIVRE



➔ 1. Pour les structures soutenues en 2016, vérifiez sur votre espace extranet VO que vous êtes à jour des différents documents demandés (liste des bénéficiaires, bilans financier et qualitatif).

➔ 2. - Pour une première inscription, inscrivez vous sur le site internet de Vacances Ouvertes à l'adresse : <http://www.vacances-ouvertes.asso.fr> ou contactez votre référente régionale qui procédera à votre inscription.

- Si vous avez déjà candidaté, nous vous invitons à vous inscrire via votre espace extranet. De là, vous pourrez, alors, déposer une demande de financement ANCV et/ou vous inscrire aux échanges de pratiques.

Vous recevrez ensuite, par mail, une confirmation de votre inscription.

➔ 3. Suite à votre inscription, vous devrez :

- Adhérer à Vacances Ouvertes (bulletin page 9 de ce document)

Le projet devra être déposé et le budget saisi sur votre espace extranet, même si leur rédaction n'est pas complètement finalisée (une trame est proposée en page 6 de ce document)

- Déposer au plus tôt sur votre espace extranet la convention d'engagement signée (en page 8 de ce document ou située sur votre espace extranet dans l'onglet administratif)

S'il s'agit d'une première inscription ou en cas de changement depuis l'année dernière :

- Pour les associations : la liste des membres du bureau ou du conseil d'administration, les statuts et le procès verbal de la dernière Assemblée Générale
- Pour les collectivités : une délibération du Conseil municipal

**Attention : tout dossier non complet ne sera pas étudié.**

➔ 4. Avant la date de l'atelier, vous recevrez une convocation

➔ 5. Dans le cadre de la demande de financement, une instruction téléphonique au sujet de votre projet aura lieu après une prise de rendez - vous

➔ 6. La décision concernant le financement vous est notifiée dans les deux semaines qui suivent l'instruction téléphonique sur votre espace extranet VO ou par courrier. Si elle est positive, les Chèques-Vacances sont envoyés sous pli recommandé et sécurisé par Vacances Ouvertes ou par l'ANCV

➔ 7. Les éléments d'utilisation des Chèques-Vacances seront à saisir en ligne, sur le site APV Web de l'ANCV, avant le 30 septembre 2017

➔ 8. Vacances Ouvertes vous sollicitera par mail, début 2018, pour retourner sur APV Web, afin d'imprimer, signer et tamponner la liste des bénéficiaires pour la déposer sur votre espace extranet VO

➔ 9. Avant décembre 2017, déposez sur votre espace extranet VO, un bilan qualitatif du projet soutenu ainsi qu'un bilan financier

# TRAME DE PRÉSENTATION DU PROJET VACANCES

## IDENTIFICATION

- 1 • Nom de la structure
- 2 • Statut : Association / collectivité / établissement public ...
- 3 • Coordonnées : adresse, téléphone, mail ...
- 4 • Coordonnées si différentes du siège
- 5 • Votre structure est-elle affiliée à un réseau ? (Fédération des Centres Sociaux, Familles rurales ou autre)
- 6 • Nom et fonction de la personne en charge du projet
- 7 • S'agit-il d'un projet mutualisé ? Si oui, merci d'indiquer les structures partenaires avec leurs coordonnées.

## LE PROJET

- 1 • La genèse du projet
- 2 • Les objectifs du projet
- 3 • Les « partenaires » du projet
- 4 • Les personnes : qui sont-elles, comment intègrent-elles le projet ? Combien sont concernées ?
- 5 • L'accompagnement du projet : avant (préparation du séjour, action d'autofinancement, etc), pendant (le cas échéant, la présence du porteur de projet sur le lieu de villégiature), et après le séjour (bilan, etc)
- 6 • Le séjour : dates, lieu, transport, déroulement, loisirs, etc.
- 7 • Le budget (voir la trame simplifiée qui suit)
- 8 • L'évaluation : pour qui, par qui, pourquoi et comment ?

## BUDGET

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Transport		Participation des familles / personnes isolées	
Hébergement		Actions d'autofinancement	
Alimentation		Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole	
Loisirs			
Assurance		Conseil départemental ou régional	
Autres		Aides aux Projets Vacances de l'ANCV via Vacances Ouvertes	
		Ville / Centre Communal d'Action Sociale	
		Autre (mécénat...)	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	
Frais de personnel		Fonds propres ou autres	
Frais de fonctionnement			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Rappel** : les Chèques-Vacances attribués par Vacances Ouvertes ne le sont que sur les postes de dépenses liés au séjour et non aux frais de personnel ou de fonctionnement.

# CHARTRE D'INSTRUCTION

## NOS VALEURS ET NOTRE DÉMARCHE (reprise de la charte d'adhésion)

- **Les vacances comme outil d'insertion sociale** : Vacances Ouvertes propose à toutes les structures locales qui s'inscrivent dans la démarche de l'association de travailler avec elle sur la thématique du projet vacances à travers un partenariat ouvert et sans exclusive.
- **Le respect de la dignité humaine et la valorisation des compétences des individus** : Vacances Ouvertes soutient les projets vacances mettant les individus au cœur de la démarche et des choix qui les concernent, en mobilisant et valorisant leurs compétences, favorisant ainsi leur émancipation et la cohésion sociale.
- **Des espaces d'échange et d'apprentissage réciproques** : Vacances Ouvertes propose une collaboration fondée sur une démarche d'aller-retour systématique entre les pratiques et la réflexion. Le savoir-faire de Vacances Ouvertes provient de l'analyse et de l'évaluation régulière des pratiques de terrain, de l'expérimentation de méthodes menée avec les porteurs de projets, ainsi que sur la capitalisation et la rediffusion constante des acquis au sein du réseau. C'est dans ce cadre de contacts réguliers que peuvent s'exprimer librement les réussites comme les doutes et les tâtonnements.

## LES ENGAGEMENTS DE VACANCES OUVERTES

### Dans le cadre de l'instruction des projets vacances, Vacances Ouvertes s'engage :

- A assurer **une instruction téléphonique** individualisée du projet vacances
- A assurer la **confidentialité des propos échangés** sur le temps de l'instruction dans le cadre du respect de la dignité des individus
- A assurer un **conseil méthodologique** aux porteurs de projets
- A assurer une **équité de traitement** des projets déposés
- A faire part de la **décision argumentée** de **Vacances Ouvertes** dans les **plus brefs délais** et le cas échéant, à faire parvenir les Chèques-Vacances

### Le porteur de projets s'engage :

- A **s'inscrire à l'Appel à Projets** dans les délais impartis, et à **envoyer dans les temps les documents** nécessaires à l'instruction de sa demande
- **A se rendre disponible pour un entretien téléphonique**
- A s'inscrire dans une **démarche d'échanges et de transparence** autour du projet vacances
- A accompagner une **action respectant l'intégrité et la dignité** des individus
- A **respecter les délais de retour** des informations de bilans (qualitatif, financier, APV Web etc)

# CONVENTION D'ENGAGEMENT

## APPEL À PROJETS VACANCES 2017

La présente convention doit être remplie, signée, et déposée sur votre extranet VO

Entre les soussignés :

d'une part,

### VACANCES OUVERTES,

association loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France,

sise : Immeuble Le Méliès - 261 rue de Paris, 93100 Montreuil-sous-Bois, représenté(e) par : M. Marc PILI, Délégué Général ci-après désignée comme l'association Vacances Ouvertes.

et d'autre part,

Nom de la structure : .....

sis(e) : adresse complète : .....

représenté(e) par : Nom du responsable : .....

Fonction : .....

ci-après désigné(e) comme le "Contractant".

### Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements respectifs de l'association Vacances Ouvertes et du Contractant dans le cadre de l'Appel à Projets Vacances 2017.

L'Appel à Projets, proposé par l'Association Vacances Ouvertes avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), a pour objectif de soutenir les structures utilisant le projet vacances comme outil d'insertion.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances met à la disposition de Vacances Ouvertes des Aides aux Projets Vacances (APV) financées par les excédents de gestion dégagés par l'activité commerciale de l'ANCV.

### Article 2 : Descriptif de l'offre proposée par Vacances Ouvertes

#### Soutien méthodologique :

Une instruction téléphonique sera réalisée afin de statuer sur le soutien du projet.

Le porteur du projet peut, à tout moment, solliciter Vacances Ouvertes pour se faire conseiller dans la mise en œuvre de son projet vacances.

L'association Vacances Ouvertes organise également dans le cadre de l'Appel à Projets des échanges de pratiques sur une voire deux journées. Ces derniers sont destinés aux bénévoles et aux professionnels désignés comme "réfèrent du projet" et/ou "engagé" dans le projet vacances dans la structure. Ils sont conçus en fonction de l'ancienneté dans l'Appel à Projets. En régions Haut de France et Nouvelle Aquitaine, la participation aux échanges de pratiques est obligatoire pour les nouveaux porteurs de projets et/ou structures. Des échanges de pratiques thématiques sont également proposés.

#### Soutien financier :

L'association Vacances Ouvertes propose pour chaque projet soumis par le Contractant, un soutien financier, délivré sous forme de Chèques-Vacances. Les projets seront étudiés suite à une instruction téléphonique. Le montant de Chèques-Vacances attribué l'est pour le projet précis examiné lors de l'instruction (budget total - nombre de personnes). Tout changement doit être mentionné à l'association Vacances Ouvertes.

L'association Vacances Ouvertes s'engage à notifier sa décision dans un délai de deux semaines après

l'étude du projet. Le versement est conditionné à la réception de la dotation annuelle en chèques-vacances de l'ANCV.

### Article 3 : Personne bénéficiaire de l'aide et types de séjours / dépenses pouvant être financés

#### Conditions d'éligibilité des personnes à l'aide :

Ce dispositif s'adresse aux personnes nécessitant un accompagnement financier et/ou méthodologique pour accéder aux vacances.

Les personnes bénéficiant des Chèques-Vacances doivent pouvoir justifier d'un revenu plafonné.

Ce critère s'apprécie à l'aide d'un plafond de ressources fixé par l'ANCV et explicité en page 3 de ce document.

Les référents du projet s'engagent à conserver les justificatifs de ressources des personnes soutenues pendant une durée de 3 années et les mettre à disposition de l'ANCV si nécessaire.

#### Séjours pouvant être financés :

Pour être soutenus, les projets de vacances doivent porter sur un séjour se déroulant en France ou dans un pays de l'Union Européenne. Les vacances doivent être d'une durée minimale de 5 jours et 4 nuits (3 jours et 2 nuits pour les régions Nouvelle Aquitaine et Hauts de France) et de 14 nuits au maximum. Le séjour peut être individuel ou collectif.

La sélection des personnes devant bénéficier de cette aide est opérée par le Contractant, sous son entière responsabilité.

Les Chèques-Vacances attribués ne le sont que pour les bénéficiaires et que pour des frais liés au séjour.

### Article 4 : Engagements des structures partenaires

Le Contractant s'engage au respect des points suivants :

- engagement de qualité dans l'aide aux vacances des personnes, dans un esprit conforme aux valeurs de l'association Vacances Ouvertes.
- participation obligatoire aux nouveaux porteurs de projets aux échanges de pratiques
- attribution des aides financières conformément aux critères d'éligibilité du public, des séjours et des dépenses, définis à l'article 3
- transmission auprès des bénéficiaires des informations concernant l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

- dépôt régulier des justificatifs sur l'extranet (projet vacances, documents administratifs, bilans des années précédentes, liste des bénéficiaires)
- conserver pendant 3 ans les justificatifs de ressources

Attention : vous ne pouvez faire appel qu'à une seule tête de réseau ANCV pour obtenir des Aides aux Projets Vacances. Ces dernières ne sont pas utilisables pour des séjours Bourse Solidarité Vacances.

### Article 5 : Conditions de versement et de rétrocession des aides

La somme correspondant à la subvention au projet attribuée (tel qu'indiqué à l'article 2 de la présente convention) sera adressée sous pli sécurisé au Contractant.

Pour toutes les structures, cet envoi n'interviendra qu'après dépôt de la présente convention en deux exemplaires dûment signés ainsi que de l'adhésion annuelle à l'association Vacances Ouvertes et les pièces administratives demandées.

Les Chèques-Vacances non utilisés devront être retournés à l'association Vacances Ouvertes, sous pli sécurisé, au plus tard avant la validation sur APV Web. Les Chèques-Vacances non utilisés lors de l'exercice en cours ne pourront être utilisés pour l'année n+1.

Si le nombre de personnes est bien inférieur à celui annoncé, une proratisation sera effectuée et il pourra être demandé le remboursement d'une partie des Chèques-Vacances attribués.

Fait à ....., le .....

Pour le "Contractant" .....

(nom et qualité du signataire + cachet)

Pour l'association Vacances Ouvertes  
**VACANCES OUVERTES**  
Bâtiment Le Méliès  
259/261 Rue de Paris  
93100 MONTREUIL  
Tél : 01 49 72 50 30 - Fax : 01 49 72 79 23





# BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Année \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Dans la structure : \_\_\_\_\_

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Principe de versement : Une cotisation par personne morale / Une adhésion par année civile.

M'engage à verser la somme de :

Adhésion individuel (personne physique)	30 €	<input type="checkbox"/>
Association	95 €	<input type="checkbox"/>
Autres statuts : Collectivités (centres sociaux en gestion CAF, Conseil Départemental, CCAS, CIAS, MDPH) / Organisme de protection sociale portant en son nom un projet vacances, CAF...	165 €	<input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur	305 €	<input type="checkbox"/>
	ou plus _____ €	

Conformément à la charte d'adhésion de Vacances Ouvertes à laquelle ma structure adhère.

Date, Signature du Responsable et Cachet de la structure :

Cette page est à imprimer et à renvoyer à Vacances Ouvertes  
accompagnée du chèque d'adhésion ou d'une demande de mémoire :  
Association Vacances Ouvertes - Immeuble Le Méliès - 261 rue de Paris 93100 Montreuil

## Chiffres clés

- Près de 11 000 personnes parties
- 400 projets soutenus
- 800 000€ en Chèques-Vacances mis à disposition
- Un panel étendu de structures répondant à l'appel à projets : centres socio-culturels, associations de quartier, d'habitants, structures d'insertion, d'aide à domicile...

## QUI CONTACTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

Christelle SÉGUIN : 01 49 72 50 35  
cseguin@vacances-ouvertes.asso.fr

Kany NIAGATE : 01 49 72 50 36  
kniagate@vacances-ouvertes.asso.fr

### N'OUBLIEZ PAS :

de vous inscrire à l'appel à projets  
dès novembre 2016

de saisir les éléments et/ou de déposer votre projet  
sur votre espace extranet

de remplir le questionnaire ANCV en ligne sur APV Web  
avant le 30 septembre 2017

de déposer vos bilans sur votre espace extranet  
avant décembre 2017

### AVEC LE SOUTIEN DE :



ASSOCIATION VACANCES OUVERTES  
Bâtiment Le Méliès - 261 rue de Paris - 93100 Montreuil  
Tél : 01 49 72 50 30 / Fax : 01 49 72 79 23 / bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr